

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 28 AVRIL 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – M. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à M. PIERRE-JUSTIN) – Mme Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – MM Marcellin ZAMI – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Maguy BORDELAIS (excusée) – Jocelyne VIROLAN (excusée ; pouvoir donné à Mme Ghylaine JEANNE).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ
D'ÉTUDE DE PROGRAMMATION
URBAINE DE LA ZONE
LITTORALE DU BOURG, DE
L'ANSE TABARIN A LA DATCHA**

CM-2022-3S-DCPA-25

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 139 et 140 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics ;

Vu le projet de marché d'étude de programmation urbaine de la zone littorale du Bourg ;

Considérant la nécessité d'opérer la mise à jour de l'étude confiée au groupement URBIS SAS- INFRA PLUS- H3C ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant n°1 au marché d'étude de programmation urbaine de la zone littorale du Bourg : De l'Anse Tabarin à la Datcha.

- Montant initial : 62 450.00 euros HT
- Montant avenant 1 : 28 570.00 euros HT
- Montant total : (marché initial + avenant 1) : 91 020.00 euros HT

Article 2 : D'autoriser le maire à procéder à la signature de cet avenant.

Article 3 : D'imputer la dépense au budget de la ville.

Article 4 : Le maire, la trésorerie de Sainte-Anne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

06 MAI 2022

Et publication ou notification
le

06 MAI 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 28 avril 2022

Pour extrait certifié conforme





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS AVENANT N° 1¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MAIRIE DU GOSIER
HOTEL DE VILLE
67 BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE
97190 LE GOSIER

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement URBIS SAS / INFRA PLUS / H3C

Mandataire :
URBIS
Imm.SCI FUTUR
706 rue Becquerel Prolongée -ZI de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT
Tel. : 0590 38 69 69 – fax : 0590 38 70 70
Mail : urbis2@wanadoo.fr
SIRET : 424 010 361 00030

Co-traitant 1 :
INFR PLUS
Immeuble Challenger II
Rue Ferdinand Forest
Zi de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT
Tel. : 0590 26 86 22 – Fax : 0590 26 93 73
Mail : bet.infraplus@orange.fr
SIRET : 411 889 493 00013

Co-traitant 2 :
H3C
17 Rue Georges Eucharis
Espace Dillon 3000
97200 Fort de France
Tel. : 0596 73 84 20
Mail : info@h3c-caraibes.fr
SIRET : 524 591 856 00017

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Etude de programmation urbaine de la zone littorale du Bourg : De l'anse Tabarin à la Datcha

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

- Date de la notification du marché public : 11/04/2019
- Durée d'exécution du marché public : 10 mois.
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 62 450.00 €
 - Montant HT (8.5%) : 5 308.25 €
 - Montant TTC : 67 758.25 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

■ Contexte de la mission

La mission d'aménagement du littoral du bourg initialement confiée au groupement URBIS – INFRA-PLUS - H3C, concernait d'une part le secteur de la Datcha et son arrière-plage, d'autre part l'anse Tabarin à travers la volonté de conforter les infrastructures liées aux activités nautiques.

La présente proposition vise à étendre la mission au parc paysager développé en arrière de l'anse Tabarin afin de redéfinir un projet d'aménagement d'ensemble développé au sein d'un périmètre regroupant l'ensemble des sites de la Datcha, du parc du Calvaire et de l'anse Tabarin, du front littoral à la rue principale (RD 119). La proposition intégrera le projet produit sur l'anse Canot afin de favoriser l'expression d'une logique d'aménagement global sur le front littoral de cette partie centrale du bourg du Gosier.

Des réflexions ont été menées et traduites par les élus de la Ville du Gosier dans un premier document intitulé « Propositions supplémentaires d'aménagement pour l'attractivité de la zone Anse Tabarin » - Octobre 2021. L'ensemble de ces réflexions sera réinterrogé pour alimenter la recomposition élargie à l'ensemble du périmètre.

La volonté de la Municipalité de gérer le littoral communal en le protégeant d'abord, en l'aménageant ensuite pour *in fine* l'ouvrir à la fréquentation du public se trouve de fait renforcée et constitue une priorité pour redynamiser des lieux dévalorisés, à l'instar de la Datcha.

Objectifs de la mission complémentaire

En continuité du projet établi dont les ambitions ont été exprimées plus précisément sur le site de la Datcha, la mission vise à établir un projet d'ensemble réinterrogeant finement les aménagements du parc du Calvaire et de l'ensemble du secteur de l'anse Tabarin, du front littoral avec la digue aménagée, à la RD119, sur la base des orientations définies par les élus de la Ville.

L'ambition est de doter la zone littorale du bourg d'une attractivité nouvelle lié au développement de commerces, de restaurants et à l'aménagement d'espaces publics pour en faire un support privilégié de la redynamisation commerciale, culturelle et touristique de la ville. Les aménagements projetés intégreront les projets réalisés ou envisagés par la ville (mise en valeur de l'Îlet du Gosier, aménagement de l'Anse Canot, balisage de l'espace alloué au mouillage, ...).

■ Contenu de la mission complémentaire

• Présentation

Afin de répondre au mieux aux ambitions formulées par les élus de la Ville du Gosier et d'offrir un confort de visualisation du projet au niveau de détail exprimé, nous devons caler le projet sur un lever topographique adapté à la restitution attendue, proposée à travers une maquette 3D interrogeable à loisirs.

La restitution du projet à l'échelle élargie à l'anse Canot sera enrichie des observations formulées par les Elus et intégrera la faisabilité d'implanter une halte légère de plaisance.

▪ Le projet

Le projet préalablement établi doit intégrer les nouvelles orientations produites par les Elus dans le document « *Présentation des propositions supplémentaires des Elus* » remis courant janvier 2022, auxquelles il convient d'ajouter la définition d'implantation d'une halte légère de plaisance.

- **La maquette 3D**

Compte tenu des évolutions présentées et de l'attente forte des élus en matière de rendu et de visualisation réaliste du projet, nous proposons de réaliser une maquette 3D interrogeable sous plusieurs angles à travers toutes les perspectives souhaitées. Un film de restitution du projet sera également produit.

- **Restitution**

- **Lever de géomètre**

Le lever topographique permettra une restitution précise du projet d'aménagement et constituera l'indispensable base de restitution du projet en 3D.

- **Expression du projet d'aménagement**

Le programme d'aménagement sera produit à l'échelle élargie souhaitée et mis en scène à travers les éléments suivants :

- **Schéma de voirie et d'organisation de la zone**

- Organisation globale

- Définition des voies et hiérarchisation

- Desserte du site en voirie et réseaux divers (localisation, caractéristiques, estimation sommaire)

- Espaces de stationnement automobile

- Définition de liaisons douces

- **Schéma de composition**

- Composition et fonctionnement d'ensemble

- Aménagement participant à la mise en scène de cet espace urbain littoral

- Définition des séquences d'aménagement, appréhendées à travers leurs identités comme autant d'espaces particuliers de dialogue de la ville avec son littoral.

- **Etude de faisabilité pour l'aménagement d'une Halte légère de plaisance**

Un développement spécifique des conditions d'implantation sera produit pour la **halte légère de loisirs et les ouvrages de protection qui lui sont liés**, lesquels pourraient être à même, comme cela avait été souhaité lors des présentations précédentes, de distinguer spatialement et de réduire les conflits d'usages entre la base nautique et les autres activités liées à la mer (transport de passager, plaisance, ...).

L'étude vise l'aménagement d'une petite HLP d'une vingtaine d'unités et sa protection par une digue.

- **Réalisation d'une maquette en 3D du projet d'aménagement retenu.**

La complexité des opérations d'aménagement nécessite l'utilisation d'outils permettant une véritable aide à la décision au regard des thématiques que sous-tend une telle problématique dans un contexte environnemental de plus en plus délicat.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 8.5%
- Montant HT : 28 570.00 €
- Montant TTC : 30 998.45 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 45.75 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 8.5%
- Montant HT : 91 020.00 €
- Montant TTC : 98756,70 €

■ Incidence de l'avenant en terme de durée d'exécution

- | | |
|--|-------------------|
| ▪ Expression du projet d'aménagement | 3 semaines |
| ▪ Faisabilité Halte Légère de Plaisance | 3 semaines |
| ▪ Réalisation d'une maquette en 3D | 4 semaines |

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Monsieur Jean-Luc CAFOURNET, Président Directeur Général Mandataire URBIS		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A :, le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant n 1 au marché d'étude de programmation urbaine de la zone littorale du Bourg, de l'Anse tabarin à la Datcha

Date de transmission de l'acte : 06/05/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 06/05/2022

Numéro de l'acte : CM20223SDCPA25 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220428-CM20223SDCPA25-DE

Date de décision : 28/04/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.7. Actes speciaux et divers
1.7.1. Avenants